

CONSEIL MUNICIPAL REUNION Du 21 JANVIER 2022

PRESENTS : Mmes MM. FLEURY, DALOT, BRISSE, PENOT, DAVIER, PORTIER-GONIN, MOTEAU, MOULIN, MERCIER, AMPEAU, DAVIGNON-BRISSE, BRE.

Absents excusés : Mmes BLANCHET (pouvoir à Mme MERCIER), GILLET (pouvoir à M. AMPEAU), M. PION.

Secrétaire : Mme PORTIER-GONIN Aurélie

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant qu'il convient de rajouter dans l'ordre du jour : Récompense Lauréats Brevet

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DETR 2022

Une subvention au titre de la DETR 2022 sera sollicitée pour les projets retenus suivants , à hauteur de 40 % du montant HT des travaux :

- Rénovation Logement Gendarmerie - montant des travaux estimés à 31 632.53 € HT (Priorité N° 1).
- Création salle des Associations- le devis présenté par laisse apparaitre une dépense de 31 890.04 € HT (Priorité 2).

UNE COMMUNE UN LOGEMENT

Une subvention au titre d'UNE COMMUNE UN LOGEMENT sera sollicitée pour le projet concernant la réhabilitation d'un logement communal à l'ancienne Gendarmerie (48 m²), à hauteur de 152 € le m².

FONDS SOCIAUX CULTURELS

Une aide financière sera demandée au titre des Fonds Sociaux Culturels pour la création de la salle des Associations ; à hauteur de 25 % du montant HT des travaux.

OCCUPATION VIADUC 2022

La convention est renouvelée pour 2022 avec la participation financière maintenue à 350 €.

RENOUVELLEMENT CONVENTION OCCUPATION VIADUC ESCADRON DE GENDARMERIE MOBILE CHATEAUROUX

La convention relative à l'utilisation du viaduc par l'escadron de gendarmerie mobile de CHATEAUROUX arrivant à son terme, sera reconduite à compter du 1^{er} mars 2022 afin que les militaires de cette unité poursuivent leurs entraînements sur ce site.

CONVENTION PARTENARIAT FAMILLES RURALES/COMMUNE

Le Conseil Municipal va conclure une convention dite de partenariat définissant les modalités techniques et financières de fonctionnement de l'accueil périscolaire au Groupe Scolaire.

LAUREATS COLLEGE

Les élèves domiciliés dans la Commune ayant obtenu une mention « Très Bien » ou « Bien » au brevet des collèges lors de la session 2021 recevront une récompense de respectivement 30 € et 20 € sous forme de carte-cadeau.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur FLEURY Didier porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir reçues :

- Exercice du droit de préemption urbain : décisions de renonciation pour les dossiers Consorts RAVEAU concernant le bien situé « 18 Rue de la Croix de la Mission » ; les consorts DAUDON concernant le bien situé « 20 Rue Saint-Michel » ; M. et Mme BEAULATON concernant le bien situé « 31 Rue des Véveilles » ; M. CARRION Mickael pour le bien situé « 3 Rue du 19 Mars 1962 » ; Mme DESCHATRETTES Solange pour le bien situé « 8 Rue de la Cité ».
- Attribution de concession dans le columbarium à M. ROUSSILLAT Stéphane.

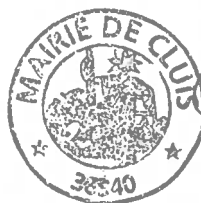
- Chauffage Mairie : Deux devis ont été établis pour le remplacement de la chaudière Fioul (BIO FIOUL) de la Mairie - A l'unanimité, les membres présents ont validé la proposition d'y remettre une chaudière FIOUL : les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2022.

- Un Projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier avec plantations de végétation sur la RD 38 (Route d'Orsennes) est à l'étude.

- Recensement de la population - en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022
Population totale = 999 habitants - Population municipale = 984 habitants

- Remerciements pour Bons d'Achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.



Le Maire
Didier FLEURY